

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

Annexe au procès-verbal de la séance du 14 novembre 1967.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1968, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

**EXAMEN DES CREDITS
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES**

ANNEXE N° 2

Affaires culturelles.

CINEMA

Rapporteur spécial : M. Edouard BONNEFOUS.

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents ; Martial Brousse, Roger Lachèvre, Pierre Carous, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, André Colin, Antoine Courrière, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, Marcel Fortier, André Fosset, Henri Henneguelle, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Marcel Martin, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, François Schleiter, Charles Suran, Louis Talamoni, Ludovic Tron, N...

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (3^e législ.) : 426 et annexes, 455 (tomes I à III et annexe I), 459 (tome II) et in-8° 65.

Sénat : 15 (1967-1968).

Loi de finances. — Affaires culturelles - Cinéma.

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, nous avons attiré l'attention des Pouvoirs publics sur l'urgence de remédier à la grave crise du cinéma français ; indiquant les points faibles des secteurs d'activité de l'exploitation, de la production et de la distribution, nous avons préconisé la mise en œuvre de certaines réformes, notamment d'ordre fiscal, qui nous paraissaient susceptibles non seulement d'enrayer la baisse de fréquentation des salles de cinéma mais encore de contribuer à atteindre un nouveau public. Les résultats de l'année écoulée ne permettent pas encore d'observer la fin de la dégradation enregistrée depuis 1957 ; mais, des facteurs non négligeables laissent à penser que la récession de l'industrie cinématographique pourrait prochainement atteindre son terme si aux mesures d'incitation déjà adoptées venaient s'ajouter des dispositions plus efficaces encore relevant de la fiscalité et de la publicité.

L'EXPLOITATION

C'est dans le secteur de l'exploitation que la crise est ressentie de la manière la plus vive : elle se traduit par la diminution régulière, année après année, du nombre des spectateurs.

I. — La diminution du nombre des spectateurs.

De 1957 à 1966, le nombre des entrées dans les salles standard (35 mm) est tombé de 411,6 millions de spectateurs à 234,5 millions, soit en dix ans une perte de 177 millions de spectateurs correspondant à une réduction de 43 %.

Résultats d'exploitation 1957-1966 (35 mm).

ANNEES	SPECTATEURS	ANNEES	SPECTATEURS
	(En millions.)		(En millions.)
1957.....	411,6	1962.....	311,7
1958.....	371,0	1963.....	292,1
1959.....	353,7	1964.....	275,8
1960.....	354,6	1965.....	259,1
1961.....	328,3	1966 (provisaires)....	234,5

Source : Centre national de la cinématographie.

Les résultats de 1966 traduisent par rapport à l'année précédente une régression de 9,5 % plus importante que celle de 5,8 % observée de 1964 à 1965. Au cours de l'année écoulée, toutes les régions ont été affectées par la baisse de fréquentation, ainsi que l'indique le tableau suivant.

Evolution des résultats par région cinématographique.

REGIONS	SPECTATEURS (1).	RECETTES taxables (1).	PRIX MOYEN taxable.
	(Pourcentages.)		
Paris	— 7,08	— 0,83	+ 7,15
Banlieue	— 11,42	— 5,48	+ 6,76
G. R. P.	— 11,74	— 3,97	+ 9,56
Bordeaux	— 15,52	— 7,53	+ 10,12
Lille	— 13,18	— 4,61	+ 10,55
Lyon	— 13,06	— 5,83	+ 9,08
Marseille	— 12,66	— 4,29	+ 10,18
Strasbourg	— 12,06	— 4,05	+ 9,50
Nancy	— 15,41	— 6,09	+ 11,63
France	— 11,73	— 3,84	+ 9,52

(1) Dans la comparaison année 1966 - année 1965, la 53^e semaine 1966 n'a pas été prise en compte.

Devant cette évolution, l'administration de tutelle de l'industrie cinématographique a chargé une entreprise spécialisée de procéder à une analyse de la situation du cinéma en France, l'objectif étant de pouvoir substituer aux explications avancées par les uns et les autres un diagnostic établi scientifiquement sur la crise de fréquentation.

Le rapport de la S. E. M. A. (Société d'études et de mathématiques appliquées) constitue la synthèse entre une analyse économétrique, menée à partir des nombreuses données statistiques disponibles au Centre national de la cinématographie, et une étude psycho-sociologique du public français.

A. — LES OBSTACLES A LA FRÉQUENTATION EN FRANCE

La baisse de la fréquentation cinématographique est, selon les conclusions de cette étude, due à des obstacles psychologiques et matériels.

1° *Les obstacles psychologiques* : il faut rappeler les observations les plus fréquemment relevées dans les enquêtes :

- le cinéma n'est plus moderne ni merveilleux ;
- le cinéma n'est pas encore respectable ;
- le cinéma est mystifiant et corrupteur ;
- le cinéma peut être difficile ou déroutant.

2° *Les obstacles matériels :*

a) *Le prix d'entrée :*

Il y a une incontestable liaison entre le niveau des revenus et celui de la fréquentation. D'une façon générale, le cinéma est considéré comme « pas très coûteux » par la majorité de la population et, seule, une faible minorité est consciemment freinée par le prix des places.

Cependant, il existe une sensibilité aux prix plus importante au niveau du choix des salles ; les prix des salles d'exclusivité posent, plus souvent, des problèmes puisque 29 % de l'ensemble des spectateurs et 52 % des spectateurs parisiens déclarent hésiter devant le prix de certaines salles, alors que 83 % des spectateurs admettent les majorations de prix pour films exceptionnels.

b) *La garde des enfants :*

La naissance d'enfant entraîne généralement une baisse brutale de la fréquentation.

c) *L'éloignement des salles :*

Les plus fortes fréquentations s'enregistrent chez ceux qui disposent d'un nombre maximum de salles à proximité de chez eux ; mais toutes les salles proches existantes ne sont pas pour autant jugées dignes d'être fréquentées.

d) *La qualité des salles :*

Le nombre des spectateurs et des non-spectateurs jugeant qu'ils ne disposent, à proximité de leur domicile, que de salles « insuffisantes » est respectivement de 24 % et de 27 %. La proximité de salles « convenables » influe de façon décisive sur la fréquentation et son rythme.

La principale critique adressée aux salles que l'on évite est qu'elles sont mal fréquentées ; à cause de cela, 37 % des spectateurs en général et 55 % dans les grandes villes déclarent éviter certaines salles. Le confort des salles est aussi mis en cause : 35 % des spectateurs évitent certaines salles pour insuffisance d'aération, 29 % pour l'inconfort des sièges. De nombreuses autres critiques sont, en outre, formulées en matière de confort (mauvaise qualité du son, de la projection, froid, parking difficile et le peu d'amabilité du personnel).

e) *La concurrence de la télévision :*

La fréquentation du cinéma par les téléspectateurs est manifestement plus faible ; on trouve chez les 38 % d'individus disposant d'un récepteur dans leurs foyers, 57 % des clients du cinéma pour 67 % chez les autres et 27 % de spectateurs réguliers pour 42 % chez les autres.

En fait, moins du quart de la population estime que la télévision remplace tout à fait le cinéma, la substitution totale étant surtout acceptée chez les ruraux. L'analyse des réponses obtenues permet de conclure que la télévision, en fait, ne présente le maximum de danger pour le cinéma que dans la mesure où jouent d'autres variables négatives de la fréquentation telles que l'âge, la présence d'enfants et surtout une absence de salles convenables à proximité.

Au terme de cette analyse de la baisse de fréquentation, on peut considérer que trois facteurs ont joué un rôle essentiel dans le développement de la crise en France (1) :

- l'introduction de la télévision qui a réduit, et parfois annulé la fréquentation d'une clientèle particulièrement avide de cinéma ;
- la suburbanisation qui a éloigné la clientèle des salles ;
- l'inadaptation de l'exploitation qui n'a pas toujours répondu aux exigences accrues de la clientèle en matière de confort et de programmes.

B. — LA BAISSÉ DE FRÉQUENTATION EN GÉNÉRAL

La situation actuelle de la branche des théâtres cinématographiques cristallise une grande partie des difficultés rencontrées par l'industrie du Cinéma. Ces difficultés sont communes à toutes les industries cinématographiques européennes, y compris soviétique et de même les retrouve-t-on au Japon et, il y a quelques années, aux Etats-Unis d'Amérique. Les manifestations revêtent des formes légèrement différentes selon les caractères propres des pays et l'exploitation française ne se trouve pas dans une position isolée ou originale.

(1) De nombreux observateurs accusent l'automobile ou la motorisation de concourir pour une part non négligeable à la baisse de fréquentation.

L'analyse statistique des données dont disposait la S. E. M. A. semble ne pas avoir confirmé cette opinion. Toutefois les enquêteurs, dans leurs conclusions, se sont exprimés sur ce point avec une relative prudence, en sorte que d'aucuns persistent à penser que la motorisation constitue, comme d'ailleurs tous les instruments de loisirs, un concurrent dont le cinéma doit tenir compte.

S'il est bien sûr impossible de traiter ici par le détail ce phénomène économique qui touche plus ou moins toutes les cinématographies européennes, il est nécessaire d'en exposer brièvement sur le plan général les principaux éléments.

L'industrie cinématographique traverse une crise d'adaptation et de reconversion aux nouvelles conditions de vie moderne : dans tous les pays à niveau de vie élevé on assiste à d'importantes modifications dans les méthodes et les techniques de l'industrie du film. D'une façon générale, deux facteurs agissent sur la conjoncture du cinéma : l'évolution économique et sociologique et l'évolution des rapports cinéma-télévision.

Ainsi, l'avenir du cinéma est-il indissolublement lié au problème général de l'emploi du temps de non-travail, car la civilisation tend à devenir de plus en plus une « civilisation des loisirs ». Une constante est d'ores et déjà dégagée : en matière de fréquentation cinématographique, on constate une forte progression dans les pays peu développés ou « en voie de développement », une stabilisation dans les pays à niveau de vie moyen, une diminution dans les pays dont les habitants possèdent un fort pouvoir d'achat. Dans ces pays à standing élevé, face à de nouvelles habitudes de vie et de dépenses, le spectacle cinématographique ne bénéficie plus, comme c'était le cas jusqu'après la Seconde Guerre mondiale, d'un monopole de fait dans le domaine de la distraction en général et de la distraction populaire en particulier.

Le cinéma doit, à présent, faire face à de multiples formes de loisirs qui s'opposent à lui, tant sur le plan purement financier que sur celui du temps disponible :

— concurrence dans le domaine propre du spectacle et de l'image animée (télévision, transistors, électrophones et disques, photographies et cinéma amateur, etc...) ;

— concurrence dans le domaine du loisir en général (lecture, vacances, promenades par motorisation, voyages organisés, bricolage, jardinage, sports, pêche et chasse, maison de campagne, etc.).

Le cinéma doit donc compter dorénavant avec un spectateur qui n'est plus animé, comme à certaine époque du passé, par le seul besoin d'oublier pendant deux heures les soucis de la vie : la civilisation moderne, outre sa relative prospérité, offre en effet, par rapport à il y a 30 ou 40 ans, des possibilités de loisir de plus en plus nombreuses.

Le spectacle cinématographique trouve donc en face de lui un client :

- plus heureux mais assailli de nombreuses sollicitations ;
- plus riche, donc plus difficile ;
- moins disponible au point de vue temps car la vie moderne, sur ce point, est nettement défavorable au cinéma ;
- motorisé, la voiture étant plus souvent l'outil qui éloigne que celui qui rapproche le spectateur de la salle ;
- lourdement équipé sur le plan audio-visuel (appareils photo, caméras, projecteurs, magnétophones, électrophones, chaînes haute fidélité, etc.) d'où un effet de saturation de plus en plus fréquent ;
- sollicité par une masse importante de livres, magazines, revues, d'une qualité certaine et de prix relativement raisonnable (livre de poche, etc) ;
- recevant à domicile par la télévision des images animées et sonores, aujourd'hui en noir et blanc et demain en couleurs ;
- qui habite souvent loin des salles mises à sa disposition.

Si, auparavant, une grande partie des spectacles cinématographiques présentés au public avait pour motif une recherche de l'oubli, il n'en est plus de même aujourd'hui où les conditions de vie sont moins pénibles. Cette libération de l'individu a pour conséquence directe une transformation radicale des mobiles susceptibles d'expliquer la fréquentation des salles cinématographiques.

*
* * *

II. — L'augmentation des recettes.

Les recettes ne suivent pas la même évolution du fait des différentes mesures de déblocage des prix de vente. La recette brute a diminué pour la première fois depuis dix ans : la baisse de 1966 par rapport à 1965 est, en effet, de 1,07 %, le prix moyen des places continuant de progresser (+ 9,52 % en 1966 par rapport à l'année précédente).

Résultats d'exploitation 1947-1966.

ANNEES	RECETTES	PRIX MOYEN
	taxables.	
	(Millions de francs.)	(En francs.)
1947	140,257	0,33
1948	197,025	0,49
1949	221,735	0,57
1950	258,625	0,69
1951	332,902	0,89
1952	387,283	1,07
1953	416,172	1,12
1954	454,830	1,19
1955	482,162	1,22
1956	497,549	1,25
1957	548,150	1,33
1958	594,994	1,60
1959	595,210	1,68
1960	661,899	1,86
1961	647,884	1,97
1962	694,985	2,23
1963	741,133	2,54
1964	764,156	2,77
1965	790,383	3,05
1966 (prov.)	777,478	3,34

Ainsi que nous l'avons déjà indiqué dans nos précédents rapports, *le mouvement des prix tend à compenser la chute de la fréquentation*. Considéré en francs constants, le prix moyen des places a augmenté de 10 % environ par an au cours des dernières années, le prix moyen de 1966 étant égal à plus du double de celui de 1957.

Toutefois, pour l'année 1966, la hausse du prix de vente n'aura pas permis d'éviter la perte légère du volume des ventes qui peut être essentiellement d'ordre conjoncturel, la moindre progression des revenus et les menaces pesant sur le marché de l'emploi provoquant une réduction des dépenses réservées aux spectacles cinématographiques. Il est préoccupant de constater, néanmoins, que le niveau du prix des places peut difficilement être augmenté dans des proportions plus importantes que celles relevées au cours des dernières années, alors que l'indice de fréquentation ne semble pas avoir atteint son plus bas niveau.

Le malaise ressenti au stade de l'exploitation a donc été aggravé au cours de l'année écoulée : le nombre des salles autorisées au 31 décembre 1966 est de 5.283, en diminution de 171 par rapport à 1965.

Evolution des autorisations standard (1).

ANNEES	AUTORISATIONS	NOMBRE de fauteuils.
1957	5.732	2.758.892
1958	5.778	2.785.655
1959	5.834	2.807.387
1960	5.821	2.798.101
1961	5.802	2.772.330
1962	5.742	2.745.053
1963	5.683	2.711.514
1964	5.592	2.667.568
1965	5.454	2.615.582
1966	5.283	2.531.688

(1) Y compris les patronages séances gratuites (23 établissements en 1966).

Pour les seules exploitations commerciales, en 1966, on a enregistré 232 annulations compensées en partie par 14 transformations de 16 mm en 35 mm et 40 autorisations nouvelles : malgré les difficultés signalées ci-dessus, les exploitants continuent de consentir un effort pour offrir au public de meilleures conditions d'accueil.

*
* * *

III. — L'effort financier consenti par les exploitants.

Les prêts réservés aux seuls exploitants réalisant une moyenne d'entrées hebdomadaire inférieure à 2.000 ayant été étendus à l'ensemble de l'exploitation, le crédit hôtelier a octroyé, au 31 décembre 1966, 248 prêts contre 206 l'année précédente, représentant 22 millions de francs contre 16,2 millions en 1965.

Cet effort financier est essentiellement fonction de la réintégration des théâtres cinématographiques au bénéfice du soutien financier de l'Etat.

On sait dans quelles conditions cette réintégration a été proposée l'an dernier au Parlement par le Gouvernement puis votée, après amendements, à un niveau sensiblement supérieur, la masse financière mise à la disposition des exploitants étant, pour 1967, d'environ 22 millions de francs.

Si la mise en place du système d'attribution ne posait que des problèmes administratifs qui ont été résolus en temps voulu, il était nécessaire pour déclencher le dispositif de paiement que la perception d'un supplément de taxe additionnelle (à partir du 1^{er} janvier 1967) ait fait naître suffisamment de droits. C'est pourquoi il n'est actuellement pas possible d'établir un relevé des travaux effectués dans le cadre du soutien financier 1967. Toutefois, si l'on considère que la participation financière des exploitants sera en moyenne générale de 30 %, la dépense globale devrait atteindre un minimum de 30 millions de francs.

Enfin, il serait injuste, à côté des efforts financiers que sont la modernisation des cabines, la modernisation de façades, le changement de fauteuils, le changement des écrans, la réfection des salles, de ne pas mentionner les efforts de certains exploitants sur le terrain des méthodes de vente.

*
* * *

IV. — Moyens mis en œuvre pour la conquête d'un public nouveau.

Aux travaux de modernisation s'ajoutent un certain nombre de mesures et d'actions visant soit la conquête d'un public nouveau, soit la reconquête d'un public que sollicitent avec force l'écran électronique, les randonnées automobiles ou diverses distractions :

— encouragements au développement d'un secteur non commercial du cinéma (ciné-clubs) qui donne en particulier aux jeunes le goût d'un cinéma de qualité ;

— régime fiscal préférentiel pour certaines séances dites « Jeunesse et famille » afin de favoriser l'assistance à certains programmes visibles par les jeunes ;

— accord avec les Maisons de la Culture pour établir vis-à-vis des salles de cinéma un régime équitable d'activité cinématographique, le choix et la projection des programmes se faisant désormais dans des conditions bien déterminées ;

— efforts pour la mise en œuvre d'une politique originale de prospection du public dans certaines salles ; en liaison avec les nombreuses organisations existant sur le plan professionnel ou culturel : ces efforts sont en général connus du public sous le vocable de Cinéma national populaire ;

— renouveau dans les méthodes de vente de certains exploitants. La variété des initiatives est très grande.

Ces initiatives diverses, et souvent d'ailleurs conjuguées, peuvent trouver place sous trois chefs de rubrique qui sont : publicité, programmation, coopération.

A. — LA PUBLICITÉ

Les innovations, en matière de publicité, s'avèrent généralement payantes, aussi bien lorsqu'elles portent sur l'affichage que lorsqu'elles se traduisent par des manifestations, extérieures ou intérieures à l'établissement, destinées à appeler l'attention du public sur les programmes de la salle.

1° Les temps sont révolus où un panneau de façade, quelques affiches « en ville » et un jeu de photos dans le hall suffisaient pour attirer la clientèle.

Conscients de cet état de choses, des exploitants ont étendu leur champ d'activité publicitaire en apposant régulièrement des affiches dans les restaurants et foyers universitaires (Strasbourg, Lille). D'autres font imprimer des programmes qui ne se bornent plus à indiquer le titre du film et le nom des interprètes, mais qui contiennent également des renseignements sur le sujet, la nature, les particularités, la qualité du film.

La publicité peut aussi être faite sur le court métrage. Ainsi, à Lille, à l'occasion de la projection, en première partie, d'un film sur l'histoire du pain, une affichette a été éditée sous le titre « Notre Pain quotidien » et apposée dans toutes les boulangeries de la ville. Le programme entier a alors bénéficié de l'effort publicitaire effectué sur le court métrage.

2° La décoration des halls, les défilés publicitaires dans les rues sont des procédés fréquemment utilisés. Ils peuvent toutefois revêtir une ampleur exceptionnelle lorsque le film est, lui-même, exceptionnel : à l'occasion de la sortie du film « Paris brûle-t-il ? » le concours de l'Autorité militaire, du groupement des Anciens Combattants, de la Municipalité, s'est concrétisé par la participation de la troupe, la prestation d'une chorale de 120 exécutants et un embrasement de monuments dans la ville d'Aix-en-Provence.

La presse locale joue également un rôle important. La publication régulière des programmes des diverses salles de la région, l'indication précise des horaires des séances, une courte analyse du film mentionnant les principaux acteurs, la mention d'une éventuelle interdiction aux mineurs fournissent au public une documentation utile qu'il prendra l'habitude de consulter même s'il n'a pas l'intention de se rendre à une séance. La publicité commerciale insérée dans le journal local par les exploitants renforce les informations concernant les horaires et les programmes.

Une autre formule de publicité qui semble avoir, de plus en plus, la faveur des exploitants est l'organisation de concours : concours de vitrines pour la sortie des « Demoiselles de Rochefort » ; concours de mots croisés donnant droit à des places gratuites de cinéma ; concours de photos de films. De telles manifestations publicitaires nécessitent une large collaboration des commerçants de la localité ou du quartier, lesquels peuvent d'ailleurs en tirer également avantage.

3° Parfois, à ces publicités « extérieures », se substitue ou s'ajoute une sollicitation de l'intérêt du public à l'intérieur même de la salle. Plusieurs semaines avant le passage d'un film déterminé, un texte-surprise, enregistré sur magnétophone, pique la curiosité du spectateur, le tient en haleine et le « conditionne » au programme ainsi annoncé.

Sur certains écrans sont projetés, en complément de programme, des diapositives en couleurs prises à l'occasion de manifestations et d'événements qui se sont déroulés récemment dans la ville ou la région. Un commentaire enregistré sur magnétophone accompagne cette sorte de journal d'actualités locales. En fin d'année, un choix opéré parmi ces clichés permet une rétrospective des faits marquants de la cité. Ces projections, qui illustrent des événements auxquels le spectateur a parfois été intimement mêlé, sont généralement très appréciées (Lille).

B. — LA PROGRAMMATION

Nombreuses sont les salles qui s'orientent, de plus en plus, vers une programmation « Art et Essai » en vue de rallier une clientèle qui boude les productions commerciales de qualité courante (Montbéliard, Lyon, Châteauneuf, Mulhouse, Nancy, Haguenau, Strasbourg).

Par ailleurs, l'expérience tentée à la Télévision pour promouvoir la seconde chaîne, expérience qui a consisté en la « thématization » des soirées, trouve son équivalent dans l'exploitation cinématographique. Sortir de la formule traditionnelle de programmation provoque, aussi bien à la T. V. qu'au cinéma, un effet de choc qui ravive l'intérêt du spectateur.

C'est ainsi qu'ont obtenu des résultats très encourageants :

— un Festival Bergman qui tient l'affiche pendant quinze jours dans une même salle avec les films « La Source », « A travers le miroir », « Les communiantes », « Le silence » (Strasbourg) ;

— un Festival Etaix organisé un peu plus tard par le même exploitant ;

— une série de sept films : « Mabuse joueur », « Les trois lumières », « Le cabinet du Docteur Cagliari », « Nosferatu le vampire », « Le dernier des hommes », « Le démon du crime », « Métropolis », représentés pendant cinq jours consécutifs sous le titre générique de « L'Ecran démoniaque ». Cette même expérience a été faite successivement dans deux salles (Strasbourg).

D'une façon générale, lorsqu'une publicité convenable assortissait ces tentatives, ce furent des succès.

C. — LA COOPÉRATION

Le cinéma peut trouver dans les milieux de jeunes une partie importante de sa clientèle ; il peut aussi recruter son public dans les divers groupements à but culturel. Pour cela, un rapprochement est nécessaire ; il a été amorcé par plusieurs exploitants.

La pratique du tarif réduit pour étudiants est maintenant quasi-générale. Un système d'abonnements a été envisagé. Nul doute qu'il pourra se concrétiser et se développer quand entreront en vigueur les dispositions actuellement en discussion avec l'administration fiscale.

Cette conquête du public se fait d'autant mieux que la salle s'insère dans le dispositif culturel d'une ville ou d'une région. Ainsi, lorsqu'un cinéma est mis à la disposition de groupements divers pour des concerts, des conférences et des réunions, il n'est pas rare que cette clientèle soit ensuite attirée par le cinéma. De même lorsque dans une salle, un ciné-club donne ses séances, ou que des galas sont organisés par ou au profit d'associations, le public de ces projections exceptionnelles peut être intéressé par le programme de la semaine. Des liens de collaboration très étroits se nouent parfois entre l'exploitant et les associations locales, pouvant aller jusqu'à l'impression et l'expédition, par le directeur de cinéma, des bulletins et circulaires de l'association. En compensation de ces services, les programmes de cinéma sont diffusés dans ces publications (Roanne).

Une formule originale a, d'autre part, été élaborée en matière de galas organisés au profit d'associations. Cette formule est la suivante : à ces galas sont projetés, en avant-première, les programmes de la semaine. Les associations bénéficiaires mettent en vente, parmi leurs adhérents et sympathisants, des cartes de souscription à des prix plus élevés que ceux des places de cinéma auxquelles elles donnent droit. Ces cartes, dont les couleurs correspondent à celles des billets des diverses catégories de places sont échangées à la caisse de l'établissement soit le jour du gala, soit à une quelconque séance du même programme. De cette manière aucun client n'est soustrait à l'exploitation commerciale du film. Le surplus encaissé par l'association est conservé par elle (Roanne).

On le voit, les initiatives en ce domaine sont nombreuses, variées et, en définitive, payantes. Certes, elles ne sauraient être systématiquement généralisées, car ce qui convient à une ville ou une région peut se révéler inopérant dans d'autres contrées ou localités. La répétition d'un même procédé peut d'ailleurs, à la longue, émuresser son efficacité. C'est ici que doit essentiellement intervenir la parfaite connaissance qu'un exploitant a de son public pour lui permettre de jouer sur l'échiquier des possibilités publicitaires qui lui sont offertes, mais aussi et surtout de rechercher sans relâche des formules nouvelles ou améliorées.

*

* *

LA PRODUCTION

En 1966, la production des films français a été légèrement supérieure à celle de l'année précédente, soit 95 films contre 90 en 1965 ; cette progression du nombre de films d'initiative française est d'ailleurs en corrélation avec la diminution du nombre des films de coproduction à majorité étrangère. En dépit des difficultés qu'elle traverse, la production cinématographique française continue à améliorer la qualité des films présentés au public, et consent un effort d'investissement important.

a) L'amélioration de la qualité.

Les professionnels ont pris conscience de la nécessité d'améliorer la qualité ; de nombreuses récompenses sont d'ailleurs venues, en 1966, honorer les films français présentés dans les diverses manifestations internationales. La liste de ces films figure en annexe I au présent rapport.

b) L'augmentation des investissements.

En 1966, l'augmentation des investissements français dans la production de films de long métrage est sensible, ceux-ci passant de 207,95 millions de francs en 1965 à 239,50 millions de francs en 1966 soit un accroissement de 15,1 % d'une année sur l'autre, montant qu'il faut rapprocher du coût global de la production, soit 385,93 millions de francs.

Coût et investissements.

Production de long métrage (1962-1966).

ANNEES	FILMS intégralement français.		FILMS DE COPRODUCTION			MONTANT total des investisse- ments français.	C O U T global de la production.
	Nombre.	Coût global. (En millions de francs.)	Nombre.	Investisse- ments français.	Coût global. (En millions de francs.)		
1962	43	41,18	82	117,89	255,20	159,07	296,38
1963	36	39,21	105	134,37	276,49	173,58	315,70
1964	45	61,11	103	108,28	237,80	169,39	298,91
1965	94	84,85	108	123,10	252,29	207,95	337,14
1966	45	89,61	85	149,89	296,32	239,50	385,93

Source : Centre national de la cinématographie.

Sur le montant global de la production française soit 385,93 millions de francs en 1966, celui des 45 films de long métrage intégralement français est de 89,61 millions de francs et celui des 85 films de long métrage en coproduction représente 149,89 millions de francs. Le coût moyen des films français de long métrage s'établit en 1966 à 1,99 million de francs contre 1,42 en 1965 pour les films intégralement français et à 3,48 millions de francs contre 2,33 millions de francs en 1965 pour les films en coproduction.

c) Les difficultés actuelles de la production française.

Les difficultés actuelles de la production de films en France sont relativement nombreuses, bien que la cause essentielle et véritable de ces difficultés soit toujours le financement des films.

Au cours des dernières années, le coût de la réalisation des films a subi des augmentations importantes et si aujourd'hui les sociétés de production veulent envisager de réaliser des films importants, les devis de tels films sont aujourd'hui très élevés, d'un ordre de grandeur pouvant se chiffrer entre 6 et 10 millions de francs.

Peu de sociétés sont en mesure de produire ces films, si elles ne peuvent trouver, en dehors de leur propre investissement, des concours financiers élevés, venant de la part des sociétés de distribution ou de coproducteurs et d'acheteurs étrangers. D'autre part, les organismes bancaires spécialisés dans le crédit cinématographique, en règle générale, ne consentent pas de prêts à ces producteurs pour leur permettre d'assurer la trésorerie de leurs films en cours de réalisation.

Si certains prêts sont accordés sur des garanties de distribution ou des garanties de ventes sur l'étranger, ces prêts reviennent très cher en raison du taux élevé des intérêts (12 à 13 %).

Par suite de la diminution du nombre des sociétés de distribution et de la concentration qui s'est réalisée au cours de ces récentes années, les sociétés de production qui ont un projet de film d'un coût élevé ne peuvent s'adresser qu'à un nombre très restreint de distributeurs français (quatre ou cinq grandes sociétés) et si le projet qui leur est soumis ne leur convient pas, le producteur doit renoncer à la concrétisation de son projet ; il peut toutefois faire appel, alors à des sociétés de distribution étrangères qui souvent, et dans la plupart des cas, demandent à intervenir en qualité de coproducteur.

Les producteurs français ont, de plus en plus, tendance à ne produire que des films d'un devis peu élevé et ne veulent pas s'engager dans des productions qui seraient susceptibles de leur gagner les marchés internationaux par la valeur de leur sujet et l'importance de leur budget.

Un tel état de fait a des conséquences sur l'ensemble de la profession cinématographique. Pour faire réaliser ces films de petit budget, les sociétés de production ne peuvent plus faire appel aux services des studios cinématographiques qui connaissent aujourd'hui une crise très grave (la plupart des films étant tournés en extérieurs et en décors naturels).

Sans doute l'Etat peut-il aider le financement de certains films par le moyen des avances sur recettes accordées aux producteurs ; mais, en raison du faible montant des crédits consacrés à ces avances, celles-ci ne s'appliquent qu'à des films d'un devis relativement moyen. Elles ne peuvent donc actuellement concerner les films importants qu'il serait nécessaire de produire pour lutter sur les marchés internationaux, contre la puissante concurrence des films américains, italiens et anglais. Dans ces conditions, la production française conserve un caractère très artisanal, de nombreux producteurs indépendants s'efforçant de réaliser des films d'un devis peu élevé.

d) L'aide à la production.

Le montant global annuel des investissements « d'aide au cinéma » (Concours et soutien financiers) a été en 1966 de 49,66 millions de francs contre 43,67 millions de francs en 1965, soit une progression de 13,7 % d'une année sur l'autre.

Concours financier de l'Etat.

Production de long métrage (1962-1966).

	(EN MILLIONS de francs.)
1962	(1) 39,64
1963	35,26
1964	43,75
1965	43,67
1966	49,66

(1) Dont 0,071 au titre du F. D. I. C. et 39,59 au titre du soutien financier.

Source : Centre national de la cinématographie.

A la date du 10 juillet 1964, une décision réglementaire du Centre national de la cinématographie a prévu une notable augmentation du capital minimal exigé des diverses entreprises ressortissant à l'industrie cinématographique pour l'obtention de l'autorisation légale d'exercice. En particulier en ce qui concerne les entreprises de production de films de long métrage, la décision réglementaire précitée exige que leur capital soit au moins égal à 300.000 francs. Des termes successifs avaient été fixés par la décision réglementaire pour permettre aux entreprises de réaliser cette augmentation par paliers, le dernier palier prévu par la réglementation étant fixé au 1^{er} janvier 1967.

L'objet de la réforme ainsi réalisée était à la fois de renforcer la surface financière des entreprises et d'aboutir à une certaine concentration par l'élimination des sociétés qui n'auraient pu ou voulu procéder à l'augmentation de leur capital.

Depuis cette date les services du Centre national de la cinématographie ont, en exécution des prescriptions réglementaires en vigueur, procédé à l'annulation de l'autorisation d'exercice de plus de 400 sociétés de production de films de long métrage et de près de 300 entreprises de production de films de court métrage.

Indépendamment des mesures traditionnelles de soutien financier à la production de films destinés soit à pallier les insuffisances de rentabilité de cette activité, soit à susciter la réalisation d'œuvres cinématographiques particulièrement dignes d'intérêt au point de vue artistique et culturel, l'accent avait été mis sur les difficultés spécifiques rencontrées par la production cinématographique en ce qui concerne l'accès aux sources de financement, et tout particulièrement au crédit bancaire.

Des aménagements ont été apportés, d'une part au régime de soutien à la qualité des films de court métrage, et d'autre part aux modalités de calcul du soutien financier automatique à la production des films de long métrage, respectivement par les décrets des 25 avril 1967 et 16 août 1967, qui tous deux constituent la mise en œuvre de dispositions arrêtées lors de l'établissement du plan de réforme du cinéma.

Des études sont actuellement poursuivies en vue d'utiliser certains fonds du régime de soutien financier à la constitution

de dépôts de garantie qui apporteraient aux organismes financiers la sécurité qu'ils ne peuvent trouver auprès des seules entreprises de production cinématographique en raison de la nature particulière du produit fabriqué.

Ces études devraient aboutir à procurer aux entreprises de production les moyens nécessaires pour s'assurer auprès des banques et organismes financiers un financement correspondant à l'importance des capitaux indispensables à la réalisation d'œuvres cinématographiques de classe internationale susceptibles d'aider le cinéma français à reconquérir sa place sur les marchés étrangers.

*
* *

LA DISTRIBUTION

Dans ce secteur d'activité nous avons déjà eu l'occasion de souligner que la dispersion des entreprises entraîne un alourdissement des charges et risque d'affaiblir leur potentiel commercial.

En 1966 un effort de concentration a été entrepris et on dénombre en France 146 entreprises de distribution de films cinématographiques contre 162 en 1965 ; dix d'entre elles ont un rayonnement national tandis que sept seulement ne rayonnent que sur plusieurs régions et que l'activité des 129 autres est limitée à une seule région cinématographique.

a) Le chiffre d'affaires des entreprises.

Sur les 10 sociétés à rayonnement national, 3 sont françaises et réalisent 15,5 % du chiffre d'affaires total des entreprises de distribution (251 millions de francs environ) et les 7 autres, qui sont américaines, ont un chiffre d'affaires correspondant à 35 % du chiffre d'affaires global. Les 7 entreprises exerçant leur activité sur plusieurs régions s'attribuent 14,3 % de celui-ci et les 35,2 % restant représentent la part des 129 autres entreprises.

b) La nature de l'activité des entreprises.

Bien que toutes les entreprises considérées aient pour objet la distribution de films cinématographiques, leur activité varie d'une entreprise à l'autre.

Ainsi les 3 sociétés françaises à rayonnement national réalisent 26,5 % du chiffre d'affaires global des films français en France ; les 7 sociétés américaines s'inscrivent pour 79,4 % dans les résultats d'exploitation obtenus par les films américains et contrôlent pratiquement la distribution de leur production nationale.

La majorité des films allemands (84,7 %), italiens (70,3 %), belges (96 %), russes (86,1 %) et de nationalités diverses (75,9 %) sont distribués par des sociétés régionales.

L'AIDE FINANCIERE ET SES CONDITIONS D'AMENAGEMENT

La production cinématographique française bénéficie d'une aide financière sous la forme de dotations prélevées sur le Fonds de soutien de l'industrie cinématographique et calculées au moyen de coefficients appliqués aux recettes des films antérieurement produits.

Le soutien financier de l'Etat fonctionne au moyen d'un compte d'affectation spéciale du Trésor alimenté par deux taxes spéciales, la taxe additionnelle au prix des places dans les salles de spectacles cinématographiques et la taxe de sortie de films.

Il existe, en matière de soutien à la production des films de long métrage, deux mécanismes : l'un automatique et l'autre sélectif.

a) Soutien automatique.

Les subventions automatiques aux producteurs de films de long métrage sont calculées par application de taux proportionnels aux recettes provenant de l'exploitation des films qu'ils ont antérieurement produits. Ces taux sont actuellement : de 13 % applicable aux recettes qui, pour un film déterminé, sont égales ou inférieures à 7,5 millions de francs et de 7 % applicable aux recettes qui sont supérieures à ce palier.

Le soutien octroyé est affecté à l'investissement dans la production de nouveaux films.

L'octroi du soutien financier est, actuellement encore, réservé aux seuls films de nationalité française, des dérogations spéciales étant toutefois prévues.

Une importante innovation a été apportée en cette matière par le décret du 16 août 1967. Désormais l'octroi de ces dérogations exceptionnelles pourra, selon les cas, être ou non assorti d'un abattement sur le taux de calcul du soutien financier.

b) Soutien sélectif.

Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 1960 du nouveau régime de soutien financier de l'Etat à la production, le soutien automatique dont il vient d'être question n'est plus la seule forme d'aide à cette branche de l'activité professionnelle.

Le décret du 16 juin 1959 prévoit en effet que des avances sur recettes, remboursables sur les produits du film considéré, peuvent être accordées soit avant, soit après la réalisation du film en fonction notamment de la nature du sujet, des caractéristiques et des qualités de l'œuvre cinématographique et des conditions de la réalisation. Ces avances sont décidées par le Ministre d'Etat chargé des affaires culturelles après avis d'une commission réunissant des personnes compétentes du point de vue financier, technique et artistique.

Le soutien à la production des films de court métrage est constitué exclusivement par des mécanismes de soutien à la qualité : mentions de qualité et prix de qualité.

Aux mécanismes traditionnels en matière de sélection, un décret du 25 avril 1967 est venu apporter quelques modifications. Ce texte a eu à la fois pour objet de renforcer la valeur des primes et des prix de qualité octroyés aux films de court métrage et d'assainir le marché de ces films en réduisant le nombre de primes et de prix par rapport à celui qui était précédemment retenu. Il maintient les encouragements à la diffusion des films de court métrage de qualité, mais renforce notablement les mesures dont il s'agit à l'égard des programmes composés exclusivement de films de court métrage. Enfin il crée un nouveau système tendant à susciter la production de films qui, par leur scénario, leur intrigue et leurs personnages, relèvent de l'art dramatique.

C'est pour favoriser la modernisation de l'infrastructure commerciale du cinéma et l'installation de nouveaux points de projection que pour 1967 un crédit de 10 millions de francs a été inscrit au titre du soutien proportionnel, crédit qui doit être incessamment porté à 22 millions de francs ; pour l'année 1968, le relèvement proposé du barème de perception de la taxe additionnelle prévu dans le projet de loi de finances pour 1968 devrait procurer une recette d'un montant double environ de celui attendu

pour 1967. Ce concours substantiel permettra d'entreprendre des travaux importants propres à donner un nouvel essor à l'exploitation des salles.

Ainsi, les réformes récemment intervenues dans le domaine du soutien financier apporté par l'Etat tendent-elles à moduler le taux de l'aide en fonction des ressources du Fonds de soutien et de la qualité de la production. Elles constituent des incitations non négligeables auxquelles viennent s'ajouter les mesures adoptées en vue de l'aménagement de la fiscalité du cinéma.

*
* *

L'aménagement de la fiscalité du cinéma.

A la date du 1^{er} janvier 1968, la fiscalité du cinéma subira une profonde transformation. Celle-ci résultera de l'entrée en vigueur de la loi du 6 janvier 1966 portant réforme des taxes sur le chiffre d'affaires. Cette loi supprime la taxe locale qui en matière cinématographique était perçue au taux de 8,50 %, mais a laissé en dehors du champ d'application de la taxe à la valeur ajoutée les entreprises de spectacles cinématographiques : celles-ci demeurent donc assujetties à l'impôt sur les spectacles dont les tarifs seront aménagés à partir du 1^{er} janvier 1968. De la combinaison de ces deux mesures (suppression de la taxe locale et aménagement du barème de l'impôt sur les spectacles) il résultera un allègement de la charge fiscale annuelle qui est généralement évalué à 40 millions de francs.

Les avantages fiscaux consentis d'une part aux théâtres cinématographiques d'art et d'essai et, d'autre part, aux projections des films entrant dans la catégorie « Jeunesse et famille » se trouvant relativement réduits par la mise en application du nouveau régime, des dispositions figurent dans le projet de loi de finances pour 1968 pour relever les paliers d'exonération ou d'allègement applicables à ces deux catégories.

La loi de finances pour 1967 avait suspendu la perception du droit de timbre pour toutes les places dont le prix est compris entre 4 francs et 10 francs. Pour éviter un alourdissement de la charge fiscale, le projet de loi de finances pour 1968 propose la reconduction de la mesure dont il s'agit.

Les entreprises de production et de distribution de films seront par ailleurs assujetties au régime normal de la taxe à la valeur ajoutée : celle-ci sera assise sur les encaissements producteur-distributeur en provenance des salles de spectacles cinématographiques, le taux étant fixé à 12 % (13 %) en application des dispositions qui font bénéficier de ce taux les services à caractère culturel. Les entreprises pourront évidemment récupérer le montant des taxes dont auront été grevées les diverses fournitures et prestations de services qui ont concouru à la fabrication des films cinématographiques.

Le nouveau régime mis en place risque donc de provoquer un accroissement de la charge fiscale par rapport au régime actuel de la taxe de prestation de services qui frappait les recettes cinématographiques au niveau des entreprises de distribution.

CONCLUSIONS

La crise du cinéma français est d'une exceptionnelle durée ; depuis 1957, la baisse de fréquentation des salles de spectacles cinématographiques s'est poursuivie de manière régulière et les mesures adoptées jusqu'ici pour enrayer cette dégradation n'ont fait qu'atténuer les écarts, sans pour autant provoquer un coup d'arrêt. Pourtant les exploitants ont fait assaut d'ingéniosité pour tenter la conquête d'un nouveau public : certains producteurs ont également consenti des efforts non négligeables en vue d'améliorer la qualité des films. Ces initiatives doivent être encouragées par le Gouvernement auquel il appartient notamment d'aider à l'aménagement de nouvelles structures et à l'organisation de relations étroites entre le cinéma et la télévision.

Votre Commission des Finances regrette sur ce point que les propositions contenues dans le plan de réforme du cinéma français, élaboré sous la direction de M. Holleaux, Directeur du Centre national de la Cinématographie, n'aient été que très partiellement appliquées. Elle souhaite que le Ministre des Affaires culturelles mette l'accent, comme il était prévu dans ce plan, sur la qualité à exiger dans le domaine des coproductions avec l'étranger et poursuivre la mise en place d'un système cohérent d'aide aux théâtres cinématographiques pour permettre un renouveau de l'infrastructure commerciale.

Consciente de l'importance que revêt l'évolution des rapports entre la cinématographie et la télévision, votre Commission des Finances indique que le développement de la télévision indépendamment du cinéma ne lui paraît pas être une solution d'avenir, dans la mesure où une lutte farouche entre ces deux secteurs artistiques risque de les affaiblir l'un et l'autre. Une collaboration étroite entre eux permettrait en revanche au cinéma de produire des programmes de télévision et des films de qualité et de mettre en œuvre ainsi les moyens de conquérir un nouveau public.

ANNEXES

ANNEXE I

PRINCIPALES RECOMPENSES OBTENUES PAR LE CINEMA FRANÇAIS EN 1966

De nombreuses récompenses sont venues, comme chaque année, honorer les films français présentés dans les diverses manifestations internationales. On notera plus particulièrement :

— **Cannes** : Grand prix du XX^e Anniversaire (ex-æquo) au film « Un Homme et une Femme » de Claude Lelouch.

— **Venise** : Mention d'honneur du jury au film « Au Hasard Balthazar » de Robert Bresson.

— **San Sebastian** : Coquille d'argent au film « Tant qu'on à la santé » de Pierre Etaix.

— **Karlovy-Vary** : Prix spécial du jury au film « La Vie de Château » de Jean-Claude Rappeneau.

— **Mar del Plata** : Prix d'interprétation féminine à Mireille Darc interprète de « Galia ».

A cette sélection il convient d'ajouter de nombreuses autres distinctions dans les manifestations consacrées au court métrage à Tours, Oberhausen, Cortina d'Ampezzo, Milan, Cracovie, Trieste, Melbourne, Edimbourg, Cork, Trente, Venise, Gijon, Mannheim, Bilbao, Mamaia et Buenos Aires.

ANNEXE II

L'EXPLOITATION

Nouvelles salles standard (1954-1966).

ANNEES	SALLES nouvelles.	CREATIONS	TRANSFORMATIONS
1954	124	83	41
1955	158	109	49
1956	149	105	44
1957	118	96	22
1958	160	123	37
1959	125	101	24
1960	88	61	27
1961	101	66	35
1962	87	55	32
1963	67	50	17
1964	54	37	17
1965	60	45	15
1966	54	40	14

Autorisations standard (1) (1957-1966).

ANNEES	AUTORISATIONS	NOMBRE de fauteuils.
1957	5.732	2.758.892
1958	5.778	2.785.655
1959	5.834	2.807.387
1960	5.821	2.798.101
1961	5.802	2.772.330
1962	5.742	2.745.053
1963	5.683	2.711.514
1964	5.592	2.667.568
1965	5.454	2.615.582
1966	5.283	2.531.688

(1) Y compris les patronages séances gratuites (23 établissements en 1966).

Format standard : moyenne hebdomadaire du nombre de spectateurs (1947-1966).

ANNEES	NOMBRE de spectateurs.
1947	8,149
1948	7,731
1949	7,316
1950	7,129
1951	7,169
1952	6,915
1953	7,127
1954	7,361
1955	7,450
1956	7,760
1957	7,917
1958	7,135
1959	6,802
1960	6,691
1961	6,314
1962	5,994
1963	5,616
1964	5,304
1965.. { chiffres provisoires	4,957
{ chiffres définitifs	4,982
1966 (chiffres provisoires)	4,393

Décomposition de la recette taxable 1965 en pourcentage.

RECETTE TAXABLE (sans taxe additionnelle ni timbre-quittance).	100 %.
Taxe sur les spectacles.....	12,29
Droits d'auteurs	1,20
Taxe locale	7,50
Part brute exploitant.....	45,78
Actualités	1,38
Part producteur-distributeur	31,85

**Evolution du montant des ventes forfaitaires et des minima garantis résultant
de la cession des droits d'exploitation des films dans les territoires étrangers.**

	1965			1966		
	Nombre de contrats.	Part française.	Pourcentage.	Nombre de contrats.	Part française.	Pourcentage.
Films français :						
L. M.	1.532	57.759.441	89,2	1.416	69.385.288	92,2
C. M.	266	1.008.484	1,5	230	723.641	1
Films étrangers :						
L. M.	162	2.691.962	4,1	121	2.114.988	3
C. M.	12	106.955	0,2	16	30.280	
Films de télévision :	79	3.210.187	5	66	2.921.665	3,6
	2.051	64.777.029	100	1.849	75.175.862	100

ANNEXE III

LA PRODUCTION

Nombre de sociétés de production.

AU 31 DECEMBRE	LONG METRAGE	COURT METRAGE
1952	300	476
1953	332	539
1954	354	589
1955	384	655
1956	415	695
1957	440	742
1958	463	779
1959	495	822
1960	558	883
1961	617	960
1962	660	1.020
1963	679	1.067
1964	698	1.096
1965	683	1.087
1966	624	1.006

*
* *

Répartition des producteurs selon le nombre de films produits en 1966.

NOMBRE DE PRODUCTEURS ACTIFS	NOMBRE DE FILMS produits par ces producteurs.
69	1
26	2
11	3
4	4
2	5
1	6
1	7
2	8
116	

Production long métrage : coût et investissement français (1952-1966).

ANNEES	COUT GLOBAL de la production.	MONTANT TOTAL des investissements français.
	(En millions de francs.)	
1952	66,00	54,00
1953	97,00	72,00
1954	111,00	76,00
1955	119,00	89,00
1956	144,00	112,00
1957	164,20	124,00
1958	176,60	119,00
1959	198,00	131,20
1960	273,80	169,52
1961	390,39	232,87
1962	296,38	159,07
1963	315,70	173,58
1964	298,91	169,39
1965	337,14	207,95
1966	385,93	239,50

*
* *

Production long métrage : nombre de films et coûts (1952-1966).

ANNEES	FILMS intégralement français.		FILMS de coproduction.	
	Nombre.	Coût global.	Nombre.	Coût global.
	(En millions de francs.)			
1952	88	41,00	21	25,00
1953	67	39,00	45	58,00
1954	53	40,00	45	71,00
1955	76	57,00	34	62,00
1956	90	73,00	39	71,00
1957	81	70,30	61	93,90
1958	75	71,45	51	105,20
1959	68	62,60	65	135,40
1960	79	79,70	79	194,10
1961	69	94,85	98	295,54
1962	43	41,18	82	255,20
1963	36	39,21	105	276,49
1964	45	61,11	103	237,80
1965	34	84,85	108	252,29
1966	45	89,61	85	296,32

Production long métrage 1966. — Origine des capitaux.
(Films 100 % français et coproductions à majorité française.)

	A L'AGREMENT DEFINITIF		APRES INVESTISSEMENT du soutien financier demandé et complément garantie distributeur.	
	(En millions de francs.)	(En pourcen- tage.)	(En millions de francs.)	(En pourcen- tage.)
Producteurs :				
Français	62,20	23,18	37,10	13,84
Etrangers	66,90	24,96	66,90	24,96
Soutien financier.....	20,90	7,82	39,30	14,65
Avances :				
Sur recettes.....	8,60	3,70	8,60	3,70
Sur soutien financier..	0,30	0,11	0,30	0,11
Banques et commandites...	5,20 (1)	1,97	5,20	1,97
Participation et crédits techniciens et acteurs....	15,60	5,83	15,60	5,83
Fournisseurs (studios, labo- ratoires, assur., etc.).....	24,07	8,97	24,07	8,97
Divers	12,83	4,79	12,83	4,79
Distributeurs	51,40	19,17	58,10	21,68
Total	268,00	100,00	268,00	100,00

(1) Dont 1,20 du F. D. E. S.

*
* *

Répartition des films selon l'importance du devis (1965-1966).

BUDGETS (En millions de F.)	1965			1966		
	Total.	Films intégra- lement français.	Copro- duction.	Total.	Films intégra- lement français.	Copro- duction.
Moins de :						
0,60	5	4	1	7	6	1
0,60 à 1.....	12	6	6	13	10	3
1 à 2.....	61	16	45	34	15	19
2 à 3.....	38	6	32	33	8	25
Au-dessus de 3...	26	2	24	43	6	37

Répartition comparée en pourcentage des postes du devis (1963-1966).

POSTES DU DEVIS	1963	1964	1965	1966
Sujet	8,22	8,38	7,77	7,59
Techniciens	16,38	16,88	15,88	13,30
Interprétation	22,18	18,13	18,21	20,92
Studios	10,16	9,42	11,61	9,50
Pellicule - Laboratoires	5,46	6,97	6,34	6,90
Assurances et charges sociales...	10,64	10,45	10,52	10,65
Extérieurs	12,76	15,21	15,13	17,93
Divers	14,20	13,56	14,54	11,21

ANNEXE IV

LE CINEMA DANS QUELQUES PAYS D'EUROPE EN 1965

ANNEE 1965	SALLES DE CINEMA (35 mm).	SPECTATEURS (en millions).
France	5.454	269,5
Italie	10.456 (et 16 mm)	663
Allemagne fédérale.....	5.209	320
Belgique (1964).....	1.165	46,5
Pays-Bas	537	38,7
Luxembourg (1964).....	52	4
Grande-Bretagne	1.971	326,5
Etats-Unis d'Amérique.....	13.000 dont 3.500 drive ins environ.	44 millions par semaine.

ANNEE 1965	RECETTES	FILMS PRODUITS (1)
France	805,5 (millions FF)	142
Italie	159,1 (milliards de lires)	182
Allemagne fédérale.....	665 (millions de DM)	72
Belgique (1964).....	1.636 (millions FB)	2
Pays-Bas	74,1 (millions florins)	1
Luxembourg (1964).....	651 (millions F lux.)	»
Grande-Bretagne	61,6 (millions £)	70
Etats-Unis d'Amérique.....	975 (millions \$)	165

(1) Y compris les coproductions comptabilisées dans chaque pays coproducteur.